



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014  
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014  
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	26
En exercice :	34	En exercice :	26
Présents :	26	Présents :	20
Votants :	26	Votants :	20

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.  
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S  
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M  
SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G  
Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

### **N° 519 Convention entre usager et SIMA Coise pour études préalables à la parcelle et frais de gestion des démarches administratives.**

Monsieur le Président propose une modification de la convention type qui est signée entre l'usager intéressé par la démarche de réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif et le SIMA COISE concernant les tarifs pour l'étude partielle. Cette convention fixe les règles d'intervention chez les particuliers mais également les modalités de financement des frais de gestion supportés par le SIMA Coise pour le suivi administratif et le coût de l'étude.

Les termes modifiée de la convention précisent que :

Le propriétaire s'engage à payer pour une étude classique la totalité du prix de l'étude soit 540 € TTC et les frais de gestion soit 75 € à la signature de cette présente convention ou pour une étude partielle, la totalité du prix de l'étude soit 336 € TTC et les frais de gestion soit 50 € à la signature de cette présente convention.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer les nouvelles conventions qui intègrent les nouveaux tarifs concernant les études avec les usagers volontaires pour la réhabilitation des installations d'ANC.

Ont signés au registre tous les membres présents  
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-519-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014

Fait à Saint Galmier  
Le 9 septembre 2014  
Le Président

J Y Charbonnier